

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2015

Date de

convocation :

10 septembre 2015

Date d'affichage :

10 septembre 2015

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoirs : 3

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quinze, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ARGIER Patrice, Maire.

Présents : M. ARGIER Patrice, Mme ACHIN Corinne, Mme TASSY Sarah, M. DEFORCEVILLE Thierry, Mme VENUTI Liliane, M. FROMENT Joseph, M. BIN Michel, Mme LEMAIRE Sophie, Mme VONACHEN Agnès, M. TROUVAY Claude, M. DEBOUT Joël.

Absent excusé : M. NISON Luc, M. DAUTREMÉPUIS Francis, Mme JOLIBOIS Patricia (pouvoir à Mme ACHIN Corinne), M. METIER Bertrand.

Secrétaire de séance : M. FROMENT Joseph

Vu l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'avis favorable du CTP en date du 27 juillet 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Appelé à délibérer :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Service Administratif Catégorie C	ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} Classe	100 %

Le maire invite les élus à procéder à la constitution de deux nouvelles commissions.

Commission cimetièrè

M. NISON Luc, M DAUTREMÉPUIS Francis

Commission logement :

Mme ACHIN Corinne, M NISON Luc, M DEFORCEVILLE Thierry,
M TROUVAY Claude, M ARGIER Patrice

Fixation du taux d'avancement de grade du Service Administratif

2015-051

Création de nouvelles Commissions

2015-052

**Concours du
Receveur
Municipal
Attribution
d'indemnité**

2015-053

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide:

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur IMBERT Eric.

Le maire propose de changer la dénomination du stade Jean Maës.

**Dénomination
Stade Jean Maës**

2015-054

Après concertation, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le nommer **Espace Loisirs Jean Maës**.

**Subvention
Coopérative
Scolaire**

2015-055

Ayant constaté un oubli au niveau du budget primitif 2015 et après concertation,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 2 600 euros à la coopérative scolaire pour l'année 2015.

**DM 1 Subvention
Coopérative
Scolaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015:

2015-055bis

CREDITS A OUVRIR					Montant
Sens		Chap	Art.	Objet	
D	F	65	6574	Subv.association de Droit Privé	2 600,00
Total					2 600,00€

CREDITS A REDUIRE					Montant
Sens		Chap	Art.	Objet	
D	F	022	022	DEPENSES IMPREVUES	-2 600,00
Total					-2 600,00€

**Renouvellement
contrat Enfance
Jeunesse CAF**

2015-056

Le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et doit être renouvelé pour 4 années, de 2015 à 2018.

Il concerne le centre de loisirs organisé par le centre social de Guiscard sur notre commune et que nous finançons.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer ce nouveau contrat.

**Dépôt du dossier
AD'AP handicap**

2015-057

Après examen des rapports diagnostic d'Agenda d'Accessibilité Programmée,

Le Conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à déposer le dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) ainsi que les demandes de dérogations, à la sous-préfecture.

**Dispositif
« Pass Permis
Citoyen » :
Partenariat avec
le Conseil
Départemental**

2015-058

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au présent registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

CARLEPONT, le 22 septembre 2015

Le Maire

Patrice ARGIER

NOM Prénom	signature	NOM Prénom	signature
ARGIER Patrice		ACHIN Corinne	
NISON Luc		TASSY Sarah	
DEFORCEVILLE Thierry		VENUTI Liliane	
FROMENT Joseph		BIN Michel	
DAUTREMEPUIS Francis		LEMAIRE Sophie	
METIER Bertrand		JOLIBOIS Patricia	
TROUVAY Claude		VONACHEN Agnès	
DEBOUT Joël			